



## **PAS DE FILIÈRE SÉLECTIVE POUR ACCÉDER AU SOIN PSYCHOLOGIQUE !**

**Le scandaleux cahier des charges de l'ARS de Nouvelle Aquitaine concernant les CMPP, fortement soutenu par une déléguée interministérielle au handicap, n'est qu'un ballon d'essai ! Il inaugure la nouvelle politique de santé issue de la loi du 24 juillet 2019 d'organisation et de transformation du système de santé en France.**

### **→ LES CARACTERISTIQUES DE CETTE POLITIQUE QUI S'APPLIQUERA DÈS JANVIER 2021**

Comme pour les pathologies de l'autisme, toutes les difficultés de développement psychologique de l'enfant et de l'adolescent sont maintenant classées parmi les handicaps et nécessitent la constitution d'un dossier à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Tout ce qui ne relèvera pas du « trouble », dénommé dorénavant « neuro-développemental » (TND) de l'enfant est appelé « trouble léger ». Ainsi, la dépression chez l'enfant et l'adolescent, le harcèlement scolaire, l'anorexie mentale, les traumatismes sont considérés comme des troubles légers.

Cette classification repose sur une conception du soin qui écarte la prise en compte psychodynamique du vécu et de la souffrance psychique. Pourtant, psychothérapie et psycho-éducation sont deux orientations complémentaires de la psychologie clinique. Réfuter violemment toutes les approches psychodynamiques insistant sur l'importance de la relation, de la temporalité et de l'histoire propre à chacun, revient à balayer d'un revers de main des années de pratiques et d'expériences passées pour imposer une seule orientation.

### **→ UNE MODIFICATION TRÈS IMPORTANTE DES INSTITUTIONS**

Ce changement de vision s'accompagne d'un mouvement structurel d'externalisation du soin - pour les enfants comme pour les adultes - hors des établissements sanitaires, médico-sociaux qui, jusqu'à présent, prennent en charge les handicaps et la protection de l'enfance. Cette transformation vise à réduire massivement la liberté et la gratuité des soins pour tous.

*Les prises en charge sont maintenant organisées en 3 lignes :*

**→ 1<sup>ère</sup> ligne : médecins généralistes, pédiatres et médecins scolaires qui assurent un dépistage ;**

**→ 2<sup>ème</sup> ligne : structures spécialisées telles que CAMPS, CMPP, CMP censées évaluer, diagnostiquer et orienter vers la rééducation ou le soin, et les intervenants divers (ergothérapeute, psychomotricien, orthophoniste, psychologue...), majoritairement libéraux ;**

**→ 3<sup>ème</sup> ligne : structures dites « expertes » qui seront engagées dans la formation et le conseil pour les professionnel.le.s des niveaux 1 et 2.**

Dans cette logique, les CMPP (Centres Médico Psycho-Pédagogiques) voient leur capacité d'accueil très fortement diminuée pour les enfants sans dossier MDPH ni diagnostic de troubles neuro-développementaux, au profit de la création d'une plateforme de dépistage des TND.

Les IME et foyers d'accueil pour enfants sont contraints de se transformer pour maintenir les enfants dans la scolarité ordinaire au sein de l'école.

Les missions des CMP enfants et adolescents, comme des CMP pour adultes, structures de secteur public de l'hôpital psychiatrique, sont drastiquement contingentées. Devenues organisations de seconde ligne, **elles ne sont plus accessibles directement aux familles** qui doivent, au préalable, y être adressées par un médecin généraliste. Les nouveaux modes de financement de la psychiatrie les obligent à opérer un filtrage, à réorienter largement vers le libéral après évaluation et diagnostic, et à ne plus prendre en charge les patients que sur de courtes durées.

Toutes ces modifications ont des répercussions en cascade pour les familles dont les difficultés des enfants ne relèveraient pas des TND et pour tous ceux qui ont besoin de soins au long cours. La seule possibilité de consulter directement, sans délai ni limite de durée, est celle de s'adresser à un psychologue en libéral dont **le coût de l'intervention est intégralement laissé à la charge des familles.**



**Sur le plan social, il s'agit d'une restriction sans commune mesure de l'accès aux soins pour tous. Cette politique est brutale, imposée dans les faits sans aucune concertation avec les professionnel.le.s.**

### → LA DIFFUSION DE NOS IDÉES

Les luttes qui, aujourd'hui, contestent cette politique sont nombreuses.

La critique porte sur la représentation même de l'individu. Les schémas imposés par la HAS (Haute Autorité en Santé) reposent sur la vision d'un individu **abstrait, objectif, dépourvu de vie psychique**. Elle porte aussi sur **l'absence de débat ou de controverse**.

Pourtant deux conceptions de la société s'opposent :

- l'une exigeant une *démocratie horizontale avec des citoyens participant aux décisions et aux choix du travail dans les institutions,*
- l'autre, dominante, soutenant une *démocratie verticale se légitimant d'institutions formelles pseudo-scientifiques pour prendre des décisions, s'appuyant sur une organisation fortement hiérarchisée, où la conception appartient aux élites tandis que les échelons intermédiaires assurent un rôle de gestion et de transmission et que les derniers exécutent les orientations données.*

**Des associations de parents et de citoyens, mais aussi de nombreux députés ont apporté leur soutien** à la lutte en cours des CMPP en désaccord avec le cahier des charges de Nouvelle Aquitaine.

Plus largement, des députés se font le relais des revendications des salarié.e.s du secteur hospitalier. Nous continuons ce travail de diffusion de notre analyse et de nos revendications auprès des élus locaux.

- ⇒ **Nous refusons le tri des enfants et la conception extensive du handicap qui créent une inégalité anticonstitutionnelle d'accès aux soins.**
- ⇒ **Nous revendiquons la reconnaissance du soin psychique par la sécurité sociale qui ne prend jusqu'ici en compte que la maladie somatique**
- ⇒ **Nous voulons une société et une éthique basées sur une démocratie directe.**

Le contrat social est actuellement remis en question par l'absence totale d'écoute du ministère de la santé et de la cohésion sociale ainsi que des ARS dans nos régions.

Inlassablement nous renouvelons notre demande de RDV auprès du ministre de la santé qui ne nous a jamais reçus depuis l'élection d'Emmanuel Macron.



**PLUS QUE JAMAIS, NE CÉDONS PAS, PRÉPARONS-NOUS À UNE MOBILISATION PENDANT ET APRÈS LE CONFINEMENT.**



**Bulletin de contact et de syndicalisation**  
Si vous souhaitez prendre contact et/ou adhérer à la CGT.



Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... Ville : .....  
E-mail : .....